

Communiqué de presse

Paris, le 25 avril 2022

La Mondiale transfère la cotation de titres subordonnés cotés d'Euronext Paris vers Euronext Growth Paris

Le Conseil d'administration de La Mondiale a décidé le transfert de la cotation des titres subordonnés actuellement admis aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris vers le marché non réglementé d'Euronext Growth Paris. Ce projet a reçu l'accord d'Euronext Paris.

Cette opération consiste à radier les titres concernés de l'admission aux négociations sur Euronext Paris et à les admettre dans le même temps sur Euronext Growth Paris. Le transfert effectif de place de cotation de ces titres interviendra le 6 mai 2022.

À la suite de ce transfert :

- la fréquence semestrielle de publication des résultats et la qualité de l'information financière seront maintenues ;
- La Mondiale restera soumise aux dispositions du Règlement (UE) n°596-2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés qui s'applique également aux sociétés ayant des titres cotés sur Euronext Growth Paris, et continuera notamment de délivrer une information exacte, précise et sincère, en rendant publique toute information privilégiée la concernant.

L'encours concerné représente environ l'équivalent de 2,2 Mds €, qui viendront s'ajouter aux 1,5 Mds € déjà émis avec succès sur Euronext Growth Paris à l'occasion des 3 dernières émissions.

La liste des titres concernés par le transfert est la suivante :


- Obligations subordonnées d'un montant nominal total de 331.700.000 euros (dont 191.236.000 euros sont en circulation) (ISIN : XS0919410828) émises le 25 avril 2013 et arrivant à échéance le 25 avril 2044 ;
- Obligations subordonnées perpétuelles d'un montant nominal total de 768.405.000 euros (ISIN : XS1155697243) émises le 17 décembre 2014 ;
- Obligations subordonnées d'un montant nominal total de 530.000.000 dollars américains (ISIN : XS1556395710) émises le 26 janvier 2017 et arrivant à échéance le 26 janvier 2047 ;
- Obligations subordonnées d'un montant nominal total de 400.000.000 dollars américains (ISIN : XS1736887099) émises le 21 décembre 2017 et arrivant à échéance le 21 décembre 2047 ; et
- Obligations subordonnées d'un montant nominal total de 310.000.000 dollars américains (ISIN : XS1751476679) émises le 18 janvier 2018 et arrivant à échéance le 18 janvier 2048.

L'ensemble des titres subordonnés de La Mondiale serait ainsi regroupé à terme sur ce même marché, ce qui lui laisse la flexibilité d'établir ses comptes combinés uniquement en normes françaises d'ici l'entrée en vigueur des nouvelles normes IFRS prévue le 1^{er} janvier 2023.

Communiqué de presse

À propos d'AG2R LA MONDIALE :

Spécialiste de la protection sociale et patrimoniale en France, AG2R LA MONDIALE assure les particuliers, les entreprises et les branches, pour protéger la santé, sécuriser le patrimoine et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite. Le Groupe compte plus de 15 millions d'assurés et accompagne 500.000 entreprises au quotidien. Avec plus de 14.000 collaborateurs, AG2R LA MONDIALE est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, le Groupe cultive un modèle de protection sociale unique qui conjugue étroitement rentabilité, solidarité et performance. Dans le cadre de l'action sociale AG2R Agirc-Arrco et AG2R Prévoyance, et plus globalement de son engagement sociétal, AG2R LA MONDIALE œuvre au quotidien pour le bien-vieillir au plus près des besoins des personnes et des territoires.

Suivez l'actualité : www.ag2rlamondiale.fr /  @AG2RLAMONDIALE

Contacts presse :

Mélissa Bourguignon : melissa.bourguignon@ag2rlamondiale.fr / 01 76 60 90 30 / 06 04 52 18 63

Emmanuelle Renaudie : emmanuelle.renaudie@ag2rlamondiale.fr / 01 76 60 80 69